

Coopération décentralisée - Jumelage coopération avec Douroula (Burkina Faso) - Prise en charge du coût du déplacement d'un délégué de la Ville de Neuchâtel à Douroula en novembre 1998

M. LE MAIRE, Rapporteur : En novembre 1998 une délégation de Besançon, conduite par M. Marcellin BARETJE, se rendra au Burkina Faso afin de participer à la réunion du Comité de Suivi du programme de développement local mis en place au profit du Département de Douroula.

Compte tenu du soutien financier apporté par la Ville de Neuchâtel depuis plusieurs années en faveur des actions réalisées à Douroula, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge le coût du déplacement (transport, hébergement, restauration, visas et autres frais annexes) d'un représentant de notre cité jumelée suisse, afin qu'il puisse se rendre compte du travail réalisé sur place et en faire part aux autorités neuchâtelloises.

C'est un ingénieur de la Ville de Neuchâtel, M. Marcel COURCIER, qui a été désigné pour se rendre au Burkina Faso.

En cas d'accord, la dépense (estimée à 7 000 F) sera imputée sur les crédits du Service Relations Extérieures, chapitre 92.06.6228.94036.00400.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 9 novembre 1998.